



Nice, le 14 février 2023

## Évolution du surendettement des ménages dans le département des Alpes-Maritimes en 2022

En 2022, le nombre de dossiers de surendettement déposés dans le département des Alpes-Maritimes a baissé de 10% par rapport à 2021. Il a été quasiment divisé par 2 depuis 2014.

En 2022, 2 052 dossiers de surendettement ont été déposés dans les Alpes-Maritimes, soit une baisse de 10% par rapport à 2021. En comparaison, le repli est de 6% en PACA et de 7% en France métropolitaine. Le nombre de dossiers déposés s'inscrit en baisse de 48% par rapport à son niveau de 2014, année record en matière de dépôts (3 939 dossiers). Cette diminution tient notamment à l'adoption de plusieurs réformes visant à prévenir le surendettement et à améliorer l'efficacité de la procédure de traitement des dossiers, ainsi qu'à une bonne orientation du marché de l'emploi.

### Évolution du nombre de dossiers déposés



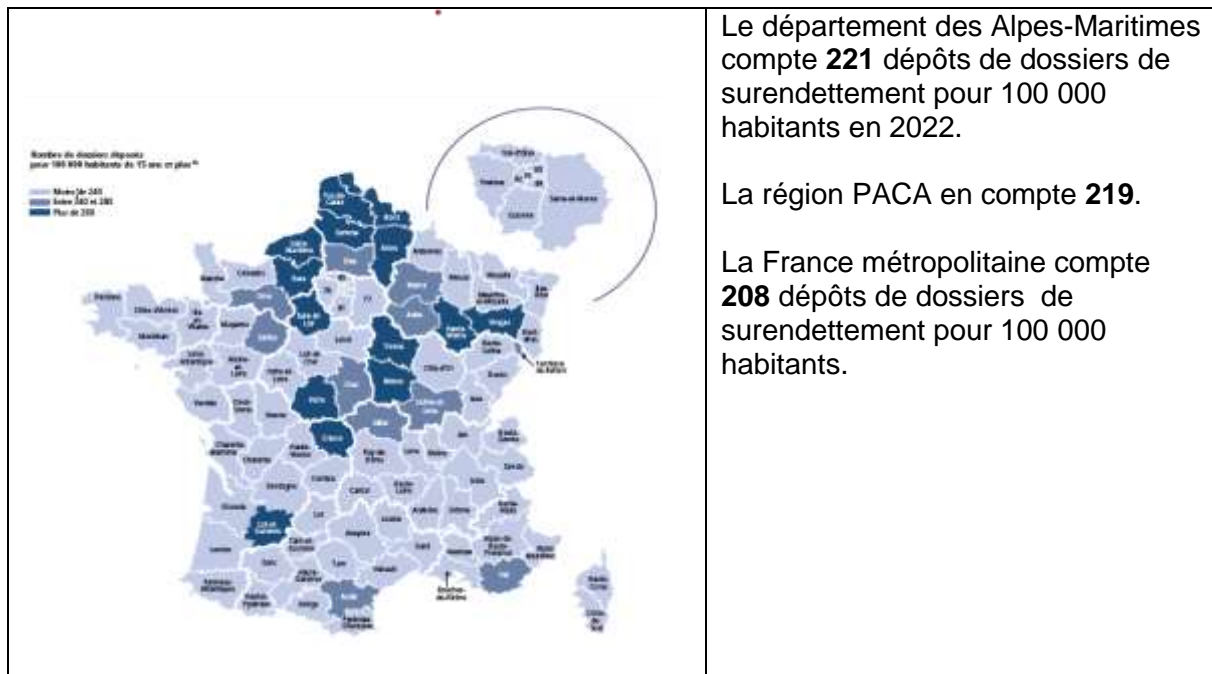
Pour l'essentiel, la baisse des dépôts de dossiers de surendettement est intervenue au cours du premier semestre (avec une baisse de l'ordre de 15 % des dépôts par rapport au premier semestre 2021) ; elle a été moins marquée au second semestre (de l'ordre de -5 % par rapport aux six derniers mois de 2021).

Par rapport à l'année 2021, la structure de l'endettement a légèrement évolué :

- les dettes à la consommation représentent 35 % du total de l'endettement, contre 33% en 2021 ;
- la part des dettes immobilières dans l'endettement global recule un peu (de 30 % à 28 %). Ceci tient notamment à une diminution de la proportion des dossiers comportant au moins une dette immobilière (de 12 % à 10 %) ;
- la part des autres dettes augmente de trois points de pourcentage, pour s'établir 23 %. Malgré la hausse des prix de l'énergie en 2022, les données statistiques ne font apparaître aucune dégradation de la situation des ménages surendettés à ce titre.

Dans les Alpes-Maritimes, l'endettement médian hors immobilier des ménages dont le dossier a été traité en 2022 s'établit à 19 815 euros (niveau supérieur de 8% à celui de PACA et de 21% à celui de France métropolitaine).

56% des dossiers de surendettement clos en 2022 ont donné lieu à un effacement de dettes, total ou partiel (contre 59% en PACA et 57% en France métropolitaine).



Source : Banque de France

Comme les années précédentes, le risque de surendettement, dans les Alpes-Maritimes apparaît particulièrement élevé pour certaines personnes ou catégories de ménages :

- les personnes surendettées sont souvent des adultes isolés ou des femmes, surtout quand elles sont cheffes de famille monoparentale ;
- 19 % des personnes surendettées (débiteurs ou codébiteurs) sont au chômage ;
- les employés, les ouvriers et les personnes sans activité professionnelle sont surreprésentés par rapport à leur part dans la population française ;
- plus des deux tiers des ménages surendettés ont un niveau de vie inférieur au SMIC net mensuel en 2022, contre 21 % des ménages français. Le taux de pauvreté dépasse même 72 % dans les familles monoparentales surendettées ;
- près de la moitié des ménages surendettés ne disposent d'aucune capacité de remboursement pour faire face à leurs dettes ;

Contact Banque de France :

[NICE-EVENEMENT-UT@banque-france.fr](mailto:NICE-EVENEMENT-UT@banque-france.fr) ou au 04 93 13 54 37

- les trois quarts des ménages surendettés sont locataires, proportion presque deux fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages français ;

Retrouvez des informations plus détaillées, comprenant des éléments sur le surendettement en France, dans la région et dans le département, dans l'[Enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2022 | Banque de France \(banque-france.fr\)](#)

Dans le département des Alpes-Maritimes, la Banque de France a mis en place en place :

- [Un numéro unique pour joindre les services aux particuliers de la Banque de France](#) : le 3414 est le numéro unique qui centralise l'ensemble des services publics d'inclusion financière de la Banque de France (Difficultés et incidents bancaires, surendettement, informations sur les questions de banque et d'assurance) ;
- Un conseil départemental de l'inclusion financière (CDIF) qui, sous la présidence du directeur départemental de la Banque de France, vise à mieux connaître et faire connaître les dispositifs d'inclusion financière au sein du département, à diffuser le résultat des travaux de l'Observatoire de l'inclusion bancaire au sein des territoires et à capter les préoccupations et les attentes en matière d'inclusion financière. 16 personnes, prioritairement des praticiens et des représentants des secteurs bancaire, associatif et institutionnel y siègent ;

Au titre de sa mission en matière d'inclusion financière, la Banque de France a informé ou accompagné plus de 3,5 millions de personnes en 2022.

Une information ? Une question ? Une demande ?

Nous sommes présents dans chaque département et vous accueillons à nos guichets sur rendez-vous ou par téléphone au numéro unique, le 34 14. Vous pouvez aussi nous joindre par courrier (Banque de France - TSA 50120 - 75035 PARIS CEDEX 01) ou sur notre site internet :

[www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr) / rubrique particuliers/inclusion financière.

Nos services : traitement du [surendettement](#), [droit au compte](#), [droit d'accès aux fichiers d'incidents](#), service d'information [infobanque-assurance](#) et informations sur les autres [dispositifs d'inclusion financière](#) (plafonnement des frais d'incidents bancaires, offre spécifique, microcrédit...)

**Inclusion financière / la Banque de France à votre service !**

**A propos de la Banque de France.** Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Synthèse sur les résultats du surendettement en 2021 [mettre le lien](#)

Suivez nous    

Contact Banque de France :

[NICE-EVENEMENT-UT@banque-france.fr](mailto:NICE-EVENEMENT-UT@banque-france.fr) ou au 04 93 13 54 37